

Session 1: Evolutions des rôles et responsabilités des forces armées et leurs implications pour les institutions de médiation

Evolutions des rôles et responsabilités

Près de 30 ans après la fin de la guerre froide, la nature des conflits armés a nettement évolué. Avec le remplacement progressif des conflits entre États par des conflits internes à l'état, internationalisés ou non, les forces armées ont inévitablement vu leurs rôles et leurs responsabilités évoluer. On n'attend pas des soldats qu'ils restent dans leurs casernes jusqu'à ce qu'une guerre éclate et qu'ils soient alors déployés sur le front. Au contraire, ils sont de plus en plus impliqués dans diverses activités qui, pendant longtemps, ont été considérées en dehors du champ de leurs compétences. Les fonctions au sens large des forces armées comprennent, sans se limiter à celles-ci, le maintien de la sécurité intérieure, la délivrance de secours en cas de catastrophes naturelles et de crises sanitaires, la gestion de la surveillance des frontières et des contrôles douaniers et la participation à des missions internationales de maintien de la paix. Ce changement opérationnel se traduit par un recentrage important sur des questions de sécurité des personnes, telles que le trafic d'êtres humains, la dégradation de l'environnement et les violations des droits de l'homme.

Alors que les notions conventionnelles de ce qui relève des forces armées sont remises en question, non seulement leurs rôles et responsabilités, mais également leur légitimité et leurs mandats subissent actuellement une transformation importante. Accomplissant de plus en plus d'activités traditionnellement associées à d'autres organismes publics, les forces armées peinent à faire face au nouvel ensemble de valeurs fondamentales, d'expertise technique, de procédures juridiques et de capacités stratégiques qui découlent directement de ce changement.

Les institutions de médiation: Adaptation au changement dans les forces armées

Les institutions de médiation pour les forces armées sont chargées de veiller à ce que ces rôles et responsabilités en mutation soient traduits dans des cadres adéquats, promouvant et protégeant les droits de l'homme, tout en prévenant les comportements répréhensibles au sein des forces armées qui opèrent dans ce nouvel environnement de sécurité. En pratique, cette évolution implique la nécessité de reconfigurer le rôle des institutions de médiation afin qu'elles intègrent ces nouveaux domaines pour lesquels les forces armées ont besoin d'une surveillance, d'un soutien et de services de recours en cas d'abus.

Dans ses recherches initiales sur le sujet, le DCAF avait identifié quatre problèmes transverses qui, semble-t-il, s'appliqueraient à tous les nouveaux domaines d'intervention du secteur de la sécurité, à savoir:

❖ **Les mandats juridiques: L'une des principales responsabilités des institutions de médiation consiste à garantir la mise en place d'un cadre juridique approprié.**

Par exemple, quand il s'agit du déploiement des forces armées sur le territoire national, la coordination entre police et militaires pour assurer la sécurité intérieure peut susciter des conflits d'intérêts et des recouvrements de responsabilités. Avant le début des opérations, par conséquent, dans l'organisation de la chaîne de commandement, il est essentiel de convenir des missions et des compétences, sur la base de mandats juridiques définissant l'autorité et la capacité à rendre des comptes respectives. L'institution de médiation peut jouer un rôle important en garantissant la mise en place de ces cadres réglementaires et en s'assurant de l'existence de la base légale permettant de porter plainte pour abus de pouvoir ou pour tout autres cas problématiques.

- ❖ ***L'appui technique: Les institutions de médiation sont bien placées pour veiller à ce que les forces armées reçoivent une formation, des connaissances et un équipement appropriés pour remplir ces nouvelles missions.***

Parmi les nombreux rôles et responsabilités confiés aux forces armées, la réponse aux crises est peut-être l'un des plus couramment autorisés et employés. Néanmoins, les institutions de médiation ont également un rôle important à jouer dans ce domaine. En temps de crise, les forces armées peuvent être mal préparées et équipées pour faire face à la multitude de défis qui se présentent dans un tel contexte. Les institutions de médiation doivent veiller à ce que le personnel des forces armées dispose de la capacité d'intervenir, du matériel, du budget et des compétences techniques nécessaires pour faire face aux crises en temps voulu et efficacement.

- ❖ ***La promotion du dialogue: Les institutions de médiation occupent une position privilégiée qui leur permet de promouvoir un dialogue mutuel et inclusif au sein des forces armées, ainsi que de clarifier la définition des rôles et des responsabilités des divers organismes publics.***

Les opérations internationales de maintien de la paix en sont un exemple. Au cours de ces missions, les institutions de médiation peuvent être des interlocuteurs utiles entre les soldats sur le terrain et les chefs militaires, ainsi que, dans les cas prévus par leur mandat, avec d'autres acteurs internationaux, tels que le pays hôte et les autres forces participant à la mission. Les institutions de médiation peuvent favoriser un environnement positif permettant un dialogue constructif, en identifiant par exemple des mandats clairs, garantissant certains droits et avantages durant le déploiement. Afin de s'acquitter au mieux de cette tâche, les institutions de médiation de différents pays doivent renforcer leur coopération, à l'instar par exemple de la collaboration positive entre les institutions de médiation néerlandaises et allemandes au Mali.

- ❖ ***La fonction de traitement des plaintes: en cas de fautes de comportement et d'abus, les institutions de médiation sont utiles pour les régler, en adaptant les mécanismes de suivi et de traitement des plaintes à la nature des nouvelles activités menées par le personnel des forces armées.***

Par exemple, alors que les forces armées assument de plus en plus la responsabilité de la gestion de la sécurité des frontières et des crises migratoires, leur personnel se voit confier de plus en plus de missions, notamment la surveillance des frontières, le traitement de l'immigration et les contrôles douaniers. Les institutions de médiation ont un rôle important à jouer dans le suivi de l'engagement des forces armées dans la sécurité des frontières, en veillant à ce que les capacités techniques adéquates leur soient données et en s'assurant que le manque d'expertise initial des forces armées en matière de droit migratoire et de droit des réfugiés, ainsi que de légalité des diverses directives, soit compensé pour éviter les problèmes. Lorsque ce n'est pas le cas, les institutions de médiation sont mandatées pour veiller à ce que les violations des droits des membres des forces armées et des civils interagissant avec le personnel militaire soient corrigées et que des moyens d'y remédier soient trouvés.

Points de discussion

1. De quelle façon votre service aborde-t-il la multitude de rôles et responsabilités à laquelle les forces armées doivent faire face ?
2. Est-il possible de classer par ordre d'importance les diverses activités nouvelles menées par les forces armées de votre pays ?
3. Entre problèmes intérieurs et menaces extérieures, lesquels, selon vous, requièrent le plus grand engagement de la part des forces armées de votre pays ?
4. Comment votre service est-il touché par les évolutions des rôles et des responsabilités des forces armées ? Avez-vous remarqué un besoin accru de coopération et de coordination avec d'autres organismes publics à l'intérieur et à l'extérieur de votre pays ?